

Questions orales

gouvernement libéral provincial va remporter les élections au Québec, un tel référendum sera inutile.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est là une des volte-face politiques les plus rapides qu'on ait jamais vues. Cela ne reflète certes pas les relations de confiance que préconisait hier le premier ministre en ce qui concerne le lobbying.

Il y a deux ou trois jours, au comité, la députée de Saint-Denis disait que beaucoup d'électeurs ne savent pas assez lire ni écrire pour faire porter leur nom sur la liste électorale et sur la liste de participation aux référendums. Nous estimons que les Canadiens sont bien informés et qu'on devrait les consulter en matière constitutionnelle.

Notre parti croit depuis toujours qu'il faudrait tenir des référendums nationaux sur les questions constitutionnelles. La séparation du Québec serait. . .

Le Président: Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre conviendrait-il que les Canadiens devraient être consultés, dans le cadre de référendums nationaux, sur les changements constitutionnels importants? Oui ou non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque nous avons débattu de cette question du temps du gouvernement précédent, c'est moi qui ai proposé qu'on tienne un référendum national en prévision du vote sur l'Accord de Charlottetown.

Il existe une loi sur les référendums, mais on ne peut fonctionner à coup de référendums. Je crois que, en démocratie, les députés ont fondamentalement la responsabilité de représenter leurs électeurs lorsque vient pour eux le temps de voter.

Si le député fait si peu confiance à son jugement qu'il lui faut un référendum sur tout et s'il n'a pas le courage de prendre parti, sa place n'est pas ici. Nous sommes ici pour prendre des décisions et nous allons les prendre.

* * *

• (1140)

[Français]

LE RECYCLAGE DE DÉCHETS

M. Roger Pomerleau (Anjou-Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Dans un rapport publié la semaine dernière, Statistique Canada nous apprenait que le Canada se classe parmi les cinq premiers pays au monde actuellement pour la production de déchets par habitant. À la suite de cette nouvelle, la ministre de l'Environnement a déclaré qu'elle envisageait d'établir une écotaxe dès l'automne prochain si les négociations entre les provinces et les entreprises sur le recyclage de déchets n'aboutissaient pas.

Pour faire face à ce problème, la ministre entend-elle mettre de l'avant un programme national de taxation des déchets ou plutôt laisser à chaque province le soin d'établir sa propre stratégie?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'annonce qui a été faite à la suite de la réunion du conseil des ministres de l'Environnement qui a eu lieu à Saint-John au Nouveau-Brunswick, il y a trois semaines, nous avons convenu unanimement de nous assurer d'une stratégie précise qui serait en place à la prochaine réunion des ministres.

Il est évident que la responsabilité du ramassage des déchets est une responsabilité provinciale. Quel que soit le plan d'action qui suivra notre réunion au mois de novembre 1994, ce plan d'action devrait être fait par les provinces.

M. Roger Pomerleau (Anjou-Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement a insisté la semaine dernière sur l'importance d'harmoniser les politiques au Canada. Doit-on comprendre que, compte tenu du faible score du gouvernement en matière d'ententes fédérales-provinciales et peu importe le résultat des négociations entre les provinces et les entreprises, le gouvernement fédéral ira de l'avant cet automne avec une politique nationale de recyclage des déchets?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le député avait écouté ce que j'ai répondu à sa première question, j'ai répondu clairement. Ce n'est pas la ministre fédérale qui imposera sa solution; c'est une décision prise par tous les ministres de l'Environnement à l'unanimité à la réunion de Saint-John. On a identifié un problème et on voulait une solution harmonisée.

On suivait le chemin tracé par mon collègue, le critique en matière d'environnement, M. Chrétien, qui a prétendu au début de son mandat que le problème de l'environnement n'est pas un problème provincial, c'est un problème qui dépasse les provinces et qui est partagé par tous les Canadiens. Ce que je jette dans l'eau en Ontario, vous arrive au Québec, c'est pour ça qu'on veut une politique harmonisée entre les provinces.

* * *

[Traduction]

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Pat O'Brien (London-Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

De nombreux électeurs de la circonscription de London-Middlesex, que je représente, s'inquiètent beaucoup de la réinsertion sociale des récidivistes qui ont commis des crimes de violence. Le régime de libération conditionnelle est le seul mécanisme qui aide les contrevenants à réintégrer la collectivité sous surveillance, mais il n'est malheureusement pas parfait.

Le ministre peut-il informer la Chambre des mesures qui seront prises pour améliorer notre régime actuel de libération conditionnelle?